

2016-12-20

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20^e jour du mois de décembre 2016 à 18h35 à la salle communautaire située au 535, route 323, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Martin Meilleur, conseiller #1
Lorne Graham, conseiller #3
Steve Leggett, conseiller #5

Marianne Labelle, conseillère #4
Josée Dupuis, conseillère #6

Conseiller absent : Guy Gauthier, conseiller #2

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 18h40.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2016-12-20-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution
 - 3.1 Adoption des salaires 2017 des élus
 - 3.2 Adoption des salaires 2017 des employés
 - 3.3 Dépôt des intérêts pécuniaires
4. Période questions de l'assistance
5. Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

3 RÉSOLUTION

3.1 Adoption des salaires 2017 des élus

ATTENDU que le salaire des élus ainsi que les allocations pour l'année 2017 sont majorés de 2%:

Maire	salaire annuel	5 217.30 \$
	Allocation de dépenses	2 606.26 \$
	TOTAL :	7 823.56 \$
Conseiller	salaire annuel	1 948.73 \$
	Allocation de dépenses	973.45 \$
	TOTAL :	2 922.18 \$
TOTAL 6 conseillers		17 533.08 \$

R2016-12-20-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE les salaires des élus municipaux pour l'année 2017 soient approuvés tels que déposés.

Adopté à l'unanimité.

3.2 Adoption des salaires 2017 des employés municipaux

ATTENDU que les employés permanents, réguliers et saisonniers, auront une augmentation 2%, excluant l'inspecteur en bâtiment et environnement et le directeur du service des incendies par intérim;

R2016-12-20-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE les salaires des employés municipaux pour l'année 2016 soient approuvés tels que déposés.

Adopté à l'unanimité.

3.3 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

ATTENDU que les membres du conseil municipal doivent déposer chaque année le formulaire de leur déclaration d'intérêts pécuniaires (art.357, L.E.R.M.);

ATTENDU que la directrice générale déclare que tous les membres du conseil ont déposé leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires;

R2016-12-20-09 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE le conseil municipal de Namur accepte le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus.

Adoptée à l'unanimité

4 Période de questions de l'assistance

5 Levée de la séance

R2016-12-20-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE la séance soit levée à 18h45

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel, maire

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière